

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 60 (1931)
Heft: 11

Artikel: 1291-1481-1931
Autor: Duruz, M.-Antoinette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — 1291-1481-1931. — *M. Hyacinthe Currat*, inspecteur scolaire. — *A Estavayer-le-Lac*. — *Un jubilé pédagogique*. — *Bibliographies*. — *Nos haies*. — *Bibliothèque du Musée pédagogique*. — *Le signe de la croix*.

1291-1481-1931

Un mois à peine s'est écoulé et les cloches, à nouveau, vont sonner dans nos campagnes et dans nos villes. Dans la paix de deux beaux soirs d'été, elles rappellent, cette année plus particulièrement, à tous les Fribourgeois, leur bonheur d'être Suisses. En effet, si la voix des cloches chantera comme de coutume le soir du 1^{er} août, à la tombée de la nuit, elle s'est déjà fait entendre le 4 juillet pour commémorer d'une manière toute spéciale le 450^{me} anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

Aucun de nos petits écoliers, sans doute, n'a quitté sa classe, le matin du samedi 4 juillet, sans emporter bien gravées dans son esprit les explications que son maître venait de lui donner. Le jour de congé qu'on lui octroyait avait pour lui un caractère tout différent de celui des vacances habituelles. On lui avait fait connaître l'importance du souvenir qu'on célébrait et on lui avait montré combien

il devait être heureux et fier d'être Suisse. En quittant l'école pour regagner son domicile, il trouvait plus belle, ce jour-là, la campagne qu'il traversait, comme d'autres de ses petits collègues sentaient davantage la beauté de la ville qu'ils parcouraient. C'est que les uns comme les autres venaient d'apprendre que ces terres font partie d'un pays qui a su conserver un fidèle attachement aux principes qui l'ont rendu grand et fort tout en progressant dans les voies nouvelles qui doivent assurer sa prospérité dans l'avenir. Les maîtres avaient expliqué à tous les écoliers, non seulement l'histoire du canton en énumérant quelques dates, mais surtout ils leur avaient prouvé que Fribourg a su, dans son indépendance de canton suisse, rester gardienne de toutes les vertus auxquelles elle a dû jadis sa puissance. Et quand le soir est descendu sur les montagnes, comme sur les champs, les plaines, les lacs et les villes du petit pays, au moment où les cloches ont réveillé pour tous le grand souvenir, nul écolier n'a manqué de ressentir en son cœur une grande allégresse. Sans pouvoir le définir, ils éprouvèrent ce que leurs maîtres avaient essayé de leur faire comprendre, l'amour et l'attachement à la patrie. Leur patrie, c'est ce canton de Fribourg qui veut rappeler en ce 450^{me} anniversaire, à tout le peuple fribourgeois, les nobles vertus des aïeux qui par leurs efforts ont fait grande la petite cité des bords de la Sarine ; leur patrie, c'est surtout cette Suisse auquel le sort de notre canton fut lié et qui a accueilli jadis en son sein cette première terre romande ; cette Suisse qui, à travers des crises diverses, a grandi et s'est maintenu, en Europe, une place dont chacun de ses ressortissants peut être fier.

Le lendemain, le canon, dès l'aube, annonçait la reprise de la fête commémorative. Dans Fribourg, la voix des magistrats, le discours du représentant du Conseil fédéral, comme ceux des délégués des Gouvernements cantonaux qui s'étaient unis à la joie de notre canton, précisaient pour chacun l'importance de l'événement qu'on célébrait. Sur cette place de l'Hôtel de Ville, où palpète toujours un peu la vie passée de la cité, les souvenirs historiques qu'on éveillait laissaient planer sur chacun d'émouvants rappels d'honneur. Dans un moment où le patriotisme est si souvent combattu, on comprenait mieux, semblait-il, que si le respect de tout pays doit être inculqué aux esprits, on ne peut cependant enlever dans les cœurs l'attrait d'une terre qui est celle sur laquelle d'autres ont préparé nos vies.

Tout le long du mois de juillet, dans plusieurs villages, dans les autres villes du canton, d'autres manifestations, groupant des régions, ont continué de commémorer ce souvenir. Des cortèges, des cérémonies religieuses et civiles se sont échelonnés le long du mois et il semble qu'elles vont se réunir toutes dans un grand hymne de reconnaissance le soir du 1^{er} août.

C'est la Suisse entière qu'on sent vibrer cette nuit-là. Si nos

cœurs se rappellent, encore émus, l'intervention médiatrice de l'Ermite du Ranft, dont ils connaissent le rôle pacificateur au sein de la Ligue helvétique, les feux qui sur les montagnes se confondent parfois aux étoiles, nous font lever les yeux vers le ciel et chacun conçoit davantage la continuelle protection de la divine Providence. Dieu n'a-t-il pas, en effet, secouru en tant d'heures difficiles cet Etat qui est né de la volonté de quelques hommes qui jurèrent de s'unir pour défendre leurs droits. Le regard remonte plus loin que les 450 années déjà parcourues, il va jusqu'au début, jusqu'au Pacte de 1291, et au cours de tous ces siècles, il retrouve toujours la protection du Ciel soutenant dans leurs justes efforts les Confédérés.

Tout le passé de la Suisse est plus proche de nous le soir du 1^{er} août, il nous enseigne une grande leçon de volonté et d'honneur, il nous prouve combien la confiance en Dieu et la fidélité aux traditions de travail et d'économie peuvent permettre la prospérité d'un pays, malgré les inévitables crises dont chaque période de l'existence d'un peuple est traversée.

En cette nuit du 1^{er} août, comme les Suisses primitifs, chacun peut prendre en lui-même, afin de collaborer dans la mesure de ses forces à la grandeur de son pays, la résolution de réaliser, dans le domaine de son activité, l'appel contenu dans l'une des phrases de la proclamation que le Conseil d'Etat adressa au peuple fribourgeois. Ces quelques lignes disent tout simplement en rappelant l'histoire de la Suisse : « Souvenons-nous de ce passé. Prenons tous ensemble la résolution ferme de poursuivre notre tâche dans ce même esprit de paix et de progrès. » Nous pourrions ainsi espérer que, dans l'avenir, comme par le passé, Dieu continuera à protéger notre chère Patrie.

M.-ANTOINETTE DURUZ.



M. Hyacinthe CURRAT, inspecteur scolaire

L'école primaire fribourgeoise a subi une nouvelle perte considérable par le décès, survenu le 14 avril dernier, de l'excellent pédagogue et du chrétien fervent que fut M. Hyacinthe Currat, inspecteur scolaire du V^{me} arrondissement.

Originaire de Grandvillard, où il naquit le 8 mai 1858, Hyacinthe Currat termina ses études à l'Ecole normale par l'obtention du brevet de capacité en juillet 1876. La même année, il fut appelé par l'autorité supérieure à prendre la direction de l'école primaire de Morlon, qu'il conserva durant vingt ans. Sous son impulsion et grâce à son remarquable talent d'éducateur et d'instituteur, l'école du paisible village gruyérien acquit bien vite une véritable renommée et répandit au loin les échos de l'enseignement de maître Currat. Celui-ci avait la spécialité de l'enseignement intuitif, basé non seulement sur l'observation directe des êtres vivants et inanimés, mais faisant rationnel-